

PROCES VERBAL du compte-rendu

du Conseil Municipal de Tiranges

Séance du 11 avril 2025

Les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis le 11 avril 2025 sous la présidence de Christian COLLANGE, Maire.

Sont présents : Christian COLLANGE, Thierry CHARRIAL, Emmanuelle BREUYRE, René GRANGER, Didier MARNHIER, Marie-Paule DIAZ, Laurent MORIN, Cédric CHAPUIS, Luc SKRZYNSKI, Sandrine MERLE.

Absente : Charlotte GARNIER

Secrétaire de séance : Emmanuelle BREUYRE

En ouverture de séance, lecture par Murielle BOUILLON, secrétaire de mairie, du procès-verbal de la réunion du 7 mars 2025.

Aucune observation n'étant faite, ce PV est adopté à l'unanimité.

Monsieur Le Maire ouvre la séance et soumet l'ordre du jour aux membres du Conseil Municipal.

1) Approbation du Compte Financier Unique (CFU) :

Le CFU est une procédure comptable, entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable du Trésor ; il remplace le compte administratif et le compte de gestion.

Monsieur Le Maire ne participe pas au vote. Sur présentation générale du CFU 2024, on constate un résultat cumulé de - 43 851,76€ sur le budget d'investissement et de + 206 194,49€ sur le budget de fonctionnement. Le Conseil Municipal, sous la présidence de Thierry CHARRIAL, premier adjoint, délibérant sur le CFU 2024 approuve à l'unanimité des membres présents le Compte Financier Unique.

2) Affectation du résultat 2024 :

Le CFU 2024 fait ressortir un excédent de fonctionnement de 206 194,49€. Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide d'affecter 162 342,73€ en fonctionnement recettes et 43 851,76€ en recettes d'investissements.

3) Taux d'imposition :

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition appliqués, soit :

- foncier bâti : 35,63%
- foncier non-bâti : 32,55%
- taxe d'habitation : 6,93%

4) Budget 2025 :

Le Maire présente au Conseil Municipal la proposition du budget 2025 de la commune et en commente les données financières :

- le budget de fonctionnement s'équilibre en recettes/dépenses pour un montant de 654 642,73€
- le budget d'investissement s'équilibre en dépenses/recettes pour un montant de 564 937,49€

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal présents approuvent à l'unanimité ce budget 2025.

5) Convention constitutive de groupement de commande balavage :

La communauté de communes se propose d'organiser une consultation groupée pour les besoins en balayage de ses communes membres intéressées par cette prestation.

Pour la mise en place de ce groupement de commandes il y a lieu de passer une convention entre la communauté de communes et les communes souhaitant adhérer au groupement.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de désigner la CCMVR comme coordinateur du groupement de commandes
- de désigner Le Président de la communauté de communes comme représentant de cette dernière à la commission d'appel d'offres.
- d'autoriser Le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tous les documents afférents à la passation du marché.

6) Questions diverses :

- La prestation architecturale pour la construction des vestiaires du foot est confiée à Mme Nelly PASSELEGUE, architecte DPLG de Montbrison pour un montant de 2 300€.
- Le tarif de la location de la salle polyvalente pour une boom de jeunes, un bal des classards ou un bal de jeunes sera de 150€ à compter de ce jour.
- Le CCAS de Tiranges en partenariat avec l'association Kiné Prévention Auvergne Rhône-Alpes organisent un programme de prévention des chutes pour les plus de 60 ans. Une réunion d'informations aura lieu le mercredi 30 avril 2025 à 15h00 à la salle de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire

Christian COLLANGE